



Réf. Farde e-Assemblées : 2693118

N° OJ : 42

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/01/2026

Objet : Ressources humaines.- Subside Saint-Nicolas 2025.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la Nouvelle Loi communale;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mai 1989 y relative;

Vu la création par la Ville de Bruxelles de l'asbl "SOBRU" en date du 4 décembre 2014;

Considérant que depuis 2009, la Ville de Bruxelles organise une fête de Saint-Nicolas pour les enfants âgés de moins de 11 ans de ses membres du personnel, gérée par le Département Ressources humaines;

Considérant que cette fête a eu lieu le vendredi 05 décembre et le samedi 06 décembre 2025;

Considérant que l'asbl "SOBRU" est en charge d'organiser la fête de Saint-Nicolas;

Considérant que l'asbl "SOBRU" sollicite un subside de 40.000,00 EUR pour l'organisation de cette fête;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique: - Octroyer un subside de 40.000,00 EUR, à l'article 13102/332-02 du budget ordinaire 2025, à l'asbl "SOBRU" pour l'organisation de la fête de Saint-Nicolas pour les enfants des membres du personnel, gérée par le Département Ressources humaines.

Annexes :